

RCS : TOULON  
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01254  
Numéro SIREN : 801 859 075  
Nom ou dénomination : 1 PACTE SYNERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 15/06/2022 sous le numéro de dépôt A2022/006987

**1 PACTE SYNERGIES**  
**Société par actions simplifiée au capital de 629 450 euros**  
**Siège social : 67 Avenue Irène et Frédéric Joliot Curie**  
**ZI de Toulon Est 83077 TOULON Cedex**  
**RCS TOULON 801 859 075**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DU 23 MAI 2022**

L'an 2022,  
Le 23 mai,  
A 17 heures,

Les associés de la société 1 PACTE SYNERGIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au Cabinet DEFENZ, 64 rue Montgrand 13006 MARSEILLE, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été signé une feuille de présence par l'ensemble des associés présents.

Total des actions des associés présents :

62 945 actions sur les 62 945 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Norbert CARMIGNANI, en sa qualité de Président de la Société.

La SAS CPECF-AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Norbert CARMIGNANI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société **SYNERGIE PRINTING SOLUTIONS**,  
société à responsabilité limitée au capital de 300 euros,  
dont le siège social est 3 Allée Jean Honoré Fragonard 13470 CARNOUX EN PROVENCE,  
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 812 259 422,  
représentée par son gérant Monsieur Stéphane COURBIER.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire et le nouveau Président.

SARL SYNERGIE PRINTING SOLUTIONS

Stéphane COURBIER

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

*bon pour acceptation des fonctions de président*



Norbert CARMIGNANI

« Bon pour démission des fonctions de Président »

*bon pour démission des fonctions de président*

